

RAPPORT ANNUEL **de la Commission Communale** **pour l'Accessibilité (CCA)**

Année 2024

Un principe premier anime la politique de la ville en faveur du handicap : chacun doit pouvoir exercer sa vie familiale, sociale et citoyenne selon son propre projet, sur les principes de l'égalité et de l'autonomie. Rendre la ville accessible, c'est aussi permettre à toute personne en situation de handicap de faciliter sa participation aux activités ou services proposés par la ville.

Nous avons la chance à Rueil de pouvoir nous appuyer sur des services engagés et de compter sur l'expertise des membres de la Charte Rueil-handicap, partenaires privilégiés dans l'élaboration de la stratégie de mise en accessibilité de la commune et de compter sur nos conseillers de village pour compléter notre analyse afin de parfaire les parcours de déplacement et d'accès aux sites communaux.

Les actions engagées participent à changer le regard et les comportements des citoyens vis-à-vis du handicap, à les impliquer et les mobiliser davantage pour dessiner une ville soucieuse du bien vivre pour tous. Nous portons une attention toute particulière afin de recourir aux avancées technologiques pour répondre à toute forme de handicap. Par ailleurs, nous veillons au confort des personnes présentant des troubles mentaux en déployant des supports d'information « Facile à Lire et à Comprendre », utiles à tous.

Dans ce contexte, l'accessibilité universelle devient une opportunité, permettant un confort d'usage pour tous, mais surtout un moyen de transformer la ville au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

L'année 2024 a été marquée par 2 événements pour l'accessibilité et le handicap :

- Les Jeux Olympiques et Paralympiques. La ville est fière d'avoir accueilli la flamme Olympique. A cette occasion, nous avons tenu à rendre accessible cette cérémonie avec la mise en place d'un espace réservé aux personnes âgées et en situation de handicap. C'est d'ailleurs le cas désormais pour toutes les grandes manifestations de la ville.
- Notre Agenda d'accessibilité programmée, a pris fin le 23 février 2025. Nous avons donc anticipé une prorogation pour 46 ERP sur 3 années supplémentaires afin de finaliser la mise en accessibilité de notre patrimoine. Le dossier approuvé en conseil municipal du 8 octobre a été validé par la Préfecture en janvier 2025.

Nous souhaitons, à travers ces deux exemples significatifs, porter l'accessibilité au sens large dans tous les domaines de compétences de la ville, en cohérence avec les axes et objectifs de la charte Rueil handicap.

Ce rapport vous présente ainsi le bilan 2024 de la chaîne de déplacement (voirie, ERP, espaces publics) mais également et c'est une nouveauté, l'ensemble des actions mises en place par les différents services de la Ville pour répondre aux principes d'égalité des droits et des chances, de participation et de citoyenneté des personnes handicapées, prônés par la loi du 11 février 2005 dont nous venons de fêter l'anniversaire des 20 ans.

Patrick OLLIER
Ancien ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris



Françoise ROUBINET
Adjointe au Maire
déléguée à la Santé et au Handicap



Sommaire

INTRODUCTION	3
1. La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)	4
1.1 Ses missions.....	4
1.2 Sa composition	5
1.3 Son mode de fonctionnement	5
2. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Établissements Recevant du Public (ERP) municipaux	7
2.1 Les travaux 2024	7
2.2 Les ambassadeurs de l'accessibilité	8
2.3 La plateforme Acceslibre	8
3. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Installations Ouvertes au Public (IOP)	9
3.1 Les travaux 2024	9
3.2 Carte interactive de l'accessibilité des parcs et jardins.....	10
4. Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'aménagement des Espaces Publics (PAVE)	12
4.1 Les opérations de rénovation en 2024.....	12
4.2 Les places de stationnement réservées	14
4.3 Une commission d'étude des demandes de places de stationnement réservées.	16
4.4 La carte interactive des places de stationnement réservées.....	16
4.5 Les feux piétons sonores.....	16
5. Les logements sociaux	19
5.1 Recensement de l'offre de logements accessibles	19
5.2 Attribution des logements sur la ville	19
5.3 Livraison des nouveaux programmes en 2024	20
6. Les dispositifs accessibles dans le cadre de la Charte Rueil- handicap	21
6.1 ACCEO.....	21
6.2 Documents en facile à Lire et à Comprendre (FALC).....	22
6.3 L'application Vivre Rueil.....	22
6.4 Les différents dispositifs de communication	23
6.5 Des contenus accessibles au Musée d'histoire locale.....	24
7. Les actions handicap de la Ville	25
7.1 L'espace Ressources handicap de la Maison de l'Autonomie.....	25
7.2 La coordination loisirs handicap de la Maison de l'Autonomie.....	28
7.3 Le secteur accès aux droits de la Maison de l'Autonomie et du CCAS.....	30
7.4 Les sensibilisations par le sport.....	30
7.5 Les actions culturelles.....	32
7.6 Handicap et emploi.....	33
7.7 Handicap psychique et prévention.....	35
ANNEXES	36

INTRODUCTION

Rueil-Malmaison est une commune de la Métropole du Grand Paris, située dans le département des Hauts-de-Seine, dans la Région Île-de-France.

D'une superficie de 14,70 km², Rueil-Malmaison est la ville la plus étendue du département, avec une grande variation d'altitude (de 32 à 161 mètres), présentant de nombreux dévers et pentes.

Elle compte environ 246 km de voirie.

Elle est divisée en 9 villages :

- Belle-Rive/Bord de Seine
- Rueil-sur-Seine
- Buzenval
- Jonchère Malmaison/Saint Cucufa
- Richelieu/Chataîgneraie
- Centre-Ville
- Mazurières
- Plaine-Gare
- Mont Valérien/ Plateau/ Coteaux

En 2024, elle comptait 78 186 habitants dont 6038 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

1. La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 " relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", prévoit le principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le type de handicap.

Cette loi pose deux principes novateurs : la prise en compte de tous les handicaps ainsi que le traitement de la chaîne du déplacement dans sa continuité.

Ce principe d'accessibilité généralisée s'adresse à tous « *et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, qu'il soit physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique* » (article 41).

Cela implique que les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Le législateur recommande de privilégier la concertation et prévoit, « dans les communes de 5 000 habitants et plus, de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. » (Code général des collectivités territoriales, article L2143-3).



1.1 Ses missions

Dans cette perspective, en adéquation avec les dispositions légales (article 46), la Ville de Rueil-Malmaison a créé la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) en décembre 2006.

Cette instance construit la politique municipale d'accessibilité, en s'appuyant sur ses missions définies par le cadre légal :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Organiser un système de recensement de l'offre des logements accessibles aux personnes handicapées.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 lui confie une mission supplémentaire :

- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Parallèlement, la composition de cette commission est élargie en accueillant désormais des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la Ville. Suite à cette composition élargie montrant la diversité des acteurs intéressés par la question de l'accessibilité, cette commission est rebaptisée commission communale pour l'accessibilité (CCA).

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) ne se substitue pas aux Commissions Communales de Sécurité et d'Accessibilité (CCSA), chargées de donner un avis sur la conformité à la réglementation dans le traitement des permis de construire, autorisations de travaux, ou lors des visites de réception préalables à la délivrance de l'arrêté d'autorisation d'ouverture au public.

1.2 Sa composition

La délibération n° 159 du Conseil Municipal du 9 juillet 2015 (Annexe 1, page 38), définit la composition actuelle de la commission.

Cette délibération fixe également le nombre de ses membres à :

- 11 représentants du Conseil Municipal comprenant 2 membres de l'opposition
- 12 agents municipaux
- 10 représentants d'associations concernées par le handicap, comprenant les membres de la Charte Rueil-handicap

- 19 représentants d'usagers comprenant les présidents des Conseils de Village, un représentant d'une association de personnes âgées, un acteur économique et un représentant des commerçants.

La CCA est présidée par le Maire et la liste de ses membres est définie par arrêté municipal.

Les membres de la CCA ont été renouvelés par arrêté du 7 mars 2023. (Annexe 2, page 40).

1.3 Son mode de fonctionnement

La CCA fonctionne sous la coordination et l'impulsion de la Maison de l'Autonomie, placée sous l'autorité du Pôle Solidarité.

Quatre groupes de travail thématiques, appelés « comités techniques », coexistent :

- le cadre bâti,
- les espaces verts,
- la voirie et les transports,
- les logements sociaux,

pour permettre une vision globale de la chaîne de déplacement et développer une vision stratégique et prospective de la mise en accessibilité du territoire.

En 2024, les différents comités techniques se sont réunis à 14 reprises.

Deux comités de pilotage, en charge du suivi des programmations de travaux de mise en accessibilité de la Ville, se réunissent régulièrement en fonction de l'avancée des travaux menés :

- Le comité de pilotage « Programmation de la mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public », désigné sous l'abréviation « PAVE »,
- Le comité de pilotage de « l'Agenda d'Accessibilité Programmée » (mise en accessibilité du Cadre bâti et des Espaces Verts), désigné sous l'abréviation « Ad 'AP ».

En 2024, le comité de pilotage de l'Ad'AP s'est réuni une fois. Il n'y a pas eu de comité de pilotage pour le PAVE.

Il est à noter que ces comités techniques et comités de pilotage travaillent en étroite collaboration avec le réseau associatif de la Ville à travers les membres du groupe *Accessibilité, transport, mobilité* de la Charte Rueil-handicap.

Le service SIG (Système d'Information Géographique) est intégré depuis plusieurs années aux différents groupes de travail de la CCA, dans l'objectif de constituer une base de données géolocalisées relative à l'accessibilité, destinée à terme à une diffusion ouverte au public.

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) se réunit en session plénière une fois par an, habituellement durant le premier semestre de l'année.

En 2024, la séance plénière a eu lieu le 25 mars.

Le présent rapport retrace, au titre de l'année 2024 :

- le diagnostic de l'accessibilité dans les différents domaines de la chaîne de déplacement
- les actions menées par les membres du groupe *Accessibilité, transports, mobilité* de la charte Rueil-handicap pour améliorer l'accessibilité des sites et services.
- Les actions des différents services de la Ville pour l'inclusion.

2. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Établissements Recevant du Public (ERP) municipaux

2.1 Les travaux 2024

Déposé en novembre 2015 pour une durée de 9 ans et validé par arrêté préfectoral en février 2016, l'Ad'AP de la Ville de Rueil-Malmaison s'achève en février 2025.

Il porte sur :

- 121 Etablissements Recevant du Public (ERP)
- 40 Installations Ouvertes au Public (IOP)

Au bout des 9 ans et malgré un programme annuel soutenu, la Ville n'a pu achever les travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de son patrimoine.

C'est pourquoi, afin de poursuivre ses efforts en toute légalité, un dossier de demande de prorogation de l'Adap communal a été approuvé en Conseil municipal du 8 octobre et déposé à la Préfecture pour 46 ERP sur 3 ans supplémentaires.

Les travaux 2024 ont porté sur 15 bâtiments pour un coût total de 291 835 € TTC répartis comme suit :

Education/jeunesse

- GROUPE SCOLAIRE CLAUDE MONET : mise en place de portes tierces et création de sanitaires adaptés
- GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET : remplacement de toutes les grilles avaloirs /mise aux normes de deux portes d'accès
- MATERNELLE DES BONS RAISINS : mise aux normes d'une porte accès cour et d'une porte sanitaire
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PASTEUR : mise aux normes de 2 portes donnant sur les préaux
- ALSH TUCK STELL : sanitaires mis aux normes
- CLUB IMAGIN : remplacement des grilles avaloirs sur le cheminement extérieur, changement de la porte d'entrée et réalisation d'un chanfrein/ pose de signalétique pour les sanitaires.

Equipements culturels

- MÉDIATHÈQUE : pose de chanfrein pour les 2 sas d'accès
- CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL : rampe d'accès mise aux normes et création d'un palier et d'une rampe devant la porte centrale/ Réalisation d'un accès PMR au théâtre de verdure/ mise aux normes des escaliers.

- CINEMA ARIEL CENTRE VILLE : remplacement des portes d'entrée et pose d'une balise sonore
- CENTRE CULTUREL EDMOND ROSTAND : mise aux normes des portes d'entrée
- TAM : pose d'une balise sonore
- MICRO FOLIE : nouvel équipement ouvert en février 2024/ pose d'une BIM d'accueil/ Visite d'usage par les membres de la Charte Rueil-handicap

Équipements sportifs

- GYMNASSE PASTEUR : place de stationnement PMR créée, mise aux normes des vestiaires hommes et femmes.
- CENTRE SPORTIF VERT BOIS : création de sanitaires aux normes et douches adaptées pour les femmes (tennis)
- STADE DU PARC 2 : remplacement des grilles avaloirs

2.2 Les ambassadeurs de l'accessibilité

En février 2024, la Maison de l'Autonomie a accueilli 2 ambassadrices de l'accessibilité pour une sensibilisation au handicap d'une journée. Ces jeunes en service civique, sont recrutés par l'unité départementale de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France) pour :

- Sensibiliser les commerçants sur leur obligation de mise en accessibilité
- Informer sur le fonds territorial pour l'accessibilité
- Référencer les ERP privés sur la plateforme Acceslibre

2.3 La plateforme Acceslibre

Plateforme collaborative en open data, elle a pour objectif de faire connaître le degré d'accessibilité des lieux ouverts au public. Les données recueillies sont exploitables par tous gratuitement et libres de droit.

En Août 2024, la mission accessibilité de la Maison de l'Autonomie a intégré **134 ERP municipaux** sur cette plateforme.



3. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Installations Ouvertes au Public (IOP)

3.1 Les travaux 2024

- **5 espaces verts** ont bénéficié de travaux de mise en accessibilité :
 - **Plaine des Closeaux** : travaux pour améliorer l'accès à la plaine des Closeaux + mise aux normes d'escaliers + mise aux normes des grilles avaloirs



- **Square des Coudréaux** : place PMR créée
- **Square de la Paix** : mise aux normes des escaliers
- **Square Marquis de Coriolis** : mise aux normes des escaliers et des allées (revêtement refait)
- **Square Fouquière** : abaissé de bordure d'accès au square.

Visite d'usage par les membres de la charte Rueil-handicap pour la signalétique des entrées.

- **Square Floquet** : installation d'un jeu inclusif



- **Square Fribourg** : obtention de l'attestation de conformité.

3.2 Carte interactive de l'accessibilité des parcs et jardins

Le service des Espaces Verts travaille depuis 2008 à la mise en accessibilité des parcs et jardins de la Ville avec notamment la création de plans en collaboration avec les membres de la Charte Rueil-handicap, codant par couleurs des parcours pour tenir compte du degré d'accessibilité des sites.

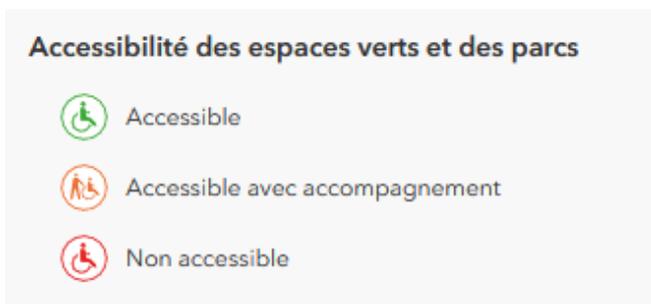
En 2024, toutes ces informations actualisées et augmentées ont été reprises pour créer une carte interactive à destination du public.

Objectif : communiquer sur le degré d'accessibilité des parcs et jardins pour permettre à chacun de profiter de ces espaces.

Réalisation : carte créée en collaboration avec le service du système d'information géographique (SIG), le service des espaces verts et la mission accessibilité.

Informations disponibles sur la carte :

- Un pictogramme avec un code couleur pour chaque parc et jardin



- Les places de stationnement réservées
- Les horaires d'ouverture
- Les transports en commun à proximité
- L'arrêt de bus le plus proche
- Les bornes d'eau
- La nature de la non accessibilité ou accessibilité partielle
- Un plan d'accessibilité avec les entrées et les cheminements accessibles, accessibles avec accompagnement et non accessibles (codes couleur)
- L'attestation d'accessibilité

Informations

Parc de l'Amitié : Accessible

Zoom sur

Ligne de bus à proximité : 144-244-467

Arrêt de bus à proximité : Rueil-Ville

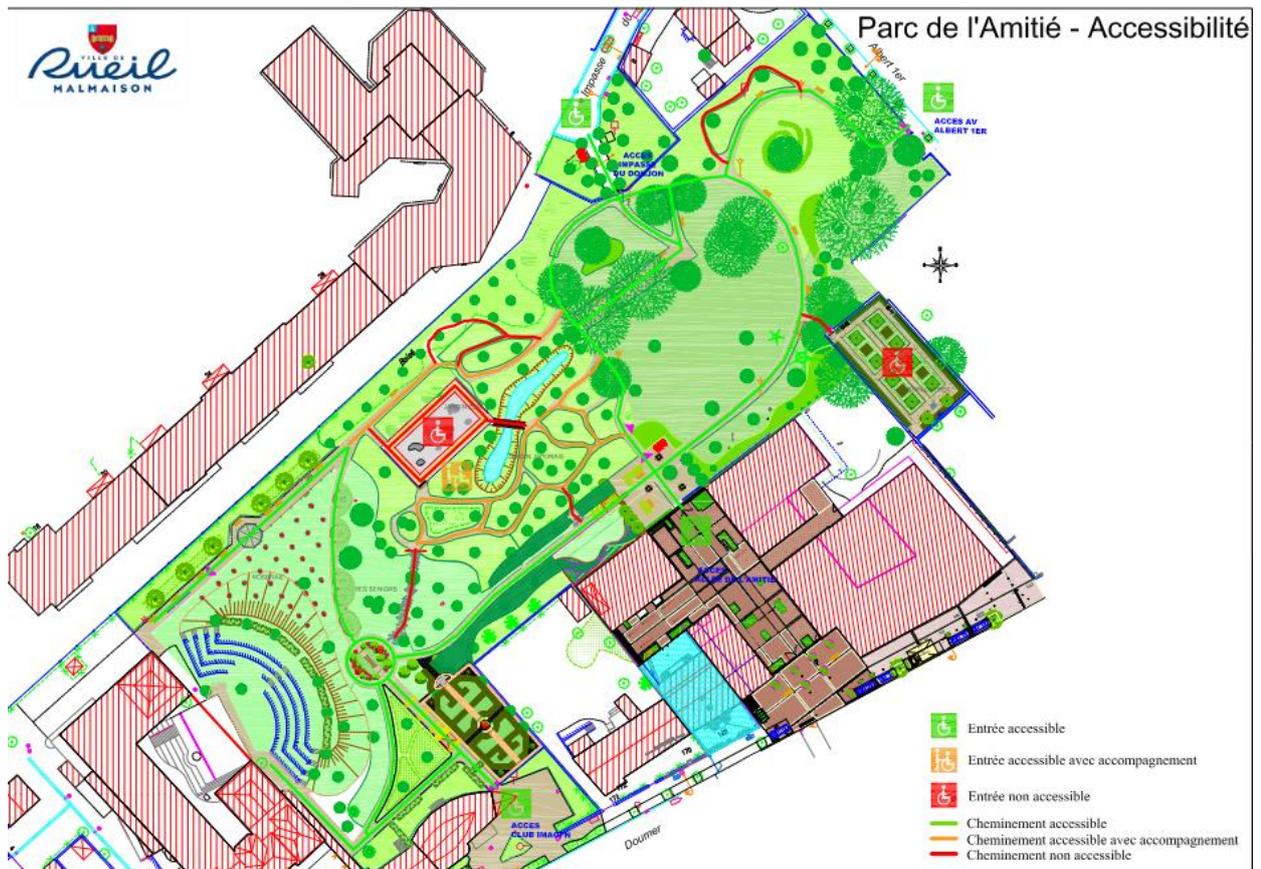
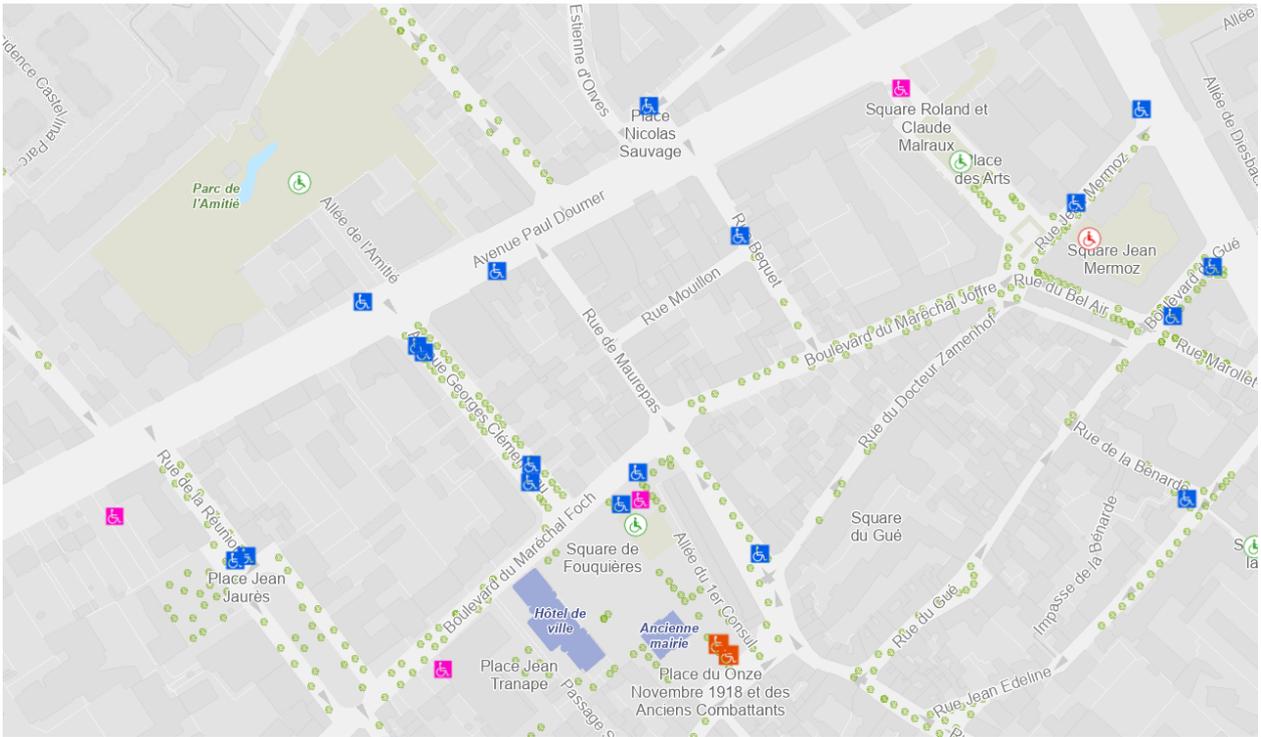
Horaires d'ouverture : 7h30-19h00 1/10 au 30/04
7h30-20h00 1/05 au 30/09

Consultez les documents d'accessibilité

 [Attestation de conformité.pdf](#)

 [Plan d'accessibilité.pdf](#)

Carte disponible sur le site internet de la ville dans la rubrique « Macartoarueil » puis applications interactives ou bien sur l'application Vivre Rueil, puis accessibilité.



4. Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'aménagement des Espaces Publics (PAVE)

Le PAVE de Rueil-Malmaison, approuvé en décembre 2020, porte sur l'ensemble de la voirie soit approximativement 246 km de cheminements avec 4 enjeux majeurs :

Favoriser l'accès à l'information	Garantir l'équité spatiale	Respecter le cadre de vie et les spécificités de la Ville	Organiser la gouvernance et la mise en œuvre du PAVE
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'information sur site Proposer une information numérique pour permettre l'anticipation des déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des centralités de la Ville, Identifier les axes inter quartiers de la Ville Tenir compte des points d'intérêt, de loisirs et de bien-être de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> Concilier l'identité "village" de la commune (circulation douce) et la sécurité des piétons Préserver le caractère naturel du paysage urbain de la ville Prendre en compte l'atout touristique de la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la mise en œuvre du PAVE Maintenir la transversalité Maintenir la concertation.

4.1 Les opérations de rénovation en 2024

Toute intervention actuelle sur la voirie et les nouveaux projets d'urbanisme ou de rénovation respectent d'ores et déjà les normes de l'accessibilité.

- **Opérations de rénovation avec prise en compte de l'accessibilité**
 - Rue du Marquis de Coriolis entre la rue du Champrier et la rue du Chemin vert : aménagement complet
 - Place Bertrand Bonneville : aménagement complet phase 2
 - Rue du 4 septembre entre la rue du château et la rue Beauharnais : aménagement complet
 - Rue Albert 1er à l'angle de la RD913 : création d'un plateau surélevé
 - Rue Albert 1er à l'angle de la rue Michelet : création d'un plateau surélevé
 - Rue Cramail : création d'un plateau surélevé



Travaux de voirie 2024: mise aux normes de l'accessibilité



- Type d'opération**
- Aménagement complet
 - Aménagement de trottoir
 - Réfection de chaussée
 - Réfection de trottoir
- Accessibilité**
- Travaux avec mise aux normes de l'accessibilité

Rueil-Malmaison, Plan Local d'Urbanisme 2015. Sources: Plan Local d'Urbanisme 2015 et Service 900 2015

- **Autres travaux de mise aux normes sur voirie**

Indépendamment des grosses opérations de réhabilitation, divers travaux de mise en accessibilité de la voirie, inscrits dans le PAVE, sont réalisés annuellement :

➤ Pose de bandes podotactiles pour les traversées piétonnes dans 8 rues :

- ❖ rue George Sand,
- ❖ rue des Bons Raisins,
- ❖ rue Diderot,
- ❖ rue des Chailles,
- ❖ rue Marquis de Coriolis,
- ❖ rue Geneviève Couturier,
- ❖ rue Gallieni,
- ❖ rue Cramail



4.2 Les places de stationnement réservées

- **Stationnement sur voirie**

- En 2024, réfection de 9 places de stationnement réservées :

- ❖ 21 avenue de Seine
- ❖ 20 rue Hervet
- ❖ 19 boulevard Solférino
- ❖ 96 boulevard Belle-Rive
- ❖ 20 rue Lionel Terray



- ❖ 62 rue d'Estienne d'Orves
- ❖ Rue Lakanal
- ❖ Rue Charles Drot
- ❖ Rue des Bons Raisins



- Création de 1 place :
 - ❖ 23 rue des Coudréaux, devant le square

Au total : 175 places réservées sur voirie sont recensées sur la commune. (hors parkings voirie)

○ **Stationnement dans les parkings**

Les parkings extérieurs et souterrains comportent également des places de stationnement PMR. Le tableau ci-après récapitule le nombre de places.

Nom	Type de parking	Nombre total de places	Nombre de places PMR
Parking 11 Novembre	Parking extérieur	24	2
Parking 18 Juin 1940 - Gallieni	Parking extérieur	5	0
Parking 8 Mai 1945	Parking extérieur	18	1
Parking Albert 1er	Parking extérieur	29	1
Parking des Arcades	Parking intérieur	209	4
Parking de l'Arsenal	Parking intérieur	300	5
Parking Bernard Moteur	Parking extérieur	20	1
Parking Bois Préau	Parking intérieur	200	4
Parking de la Caserne	Parking extérieur	65	2
Parking Claude Monet	Parking intérieur	208	0
Parking des Deux Gares	Parking intérieur (silo)	270	5
Parking Edmond Rostand	Parking extérieur	25	2
Parking Grognard	Parking extérieur	55	3
Parking de l'Hôtel de Ville	Parking intérieur	409	8
Parking Léna	Parking extérieur	20	2
Parking Jean-Jaurès	Parking intérieur	199	4
Parking Les Closeaux	Parking extérieur	50	1
Parking des Maîtres Vignerons	Parking intérieur	75	0
Parking Marché des Godardes	Parking extérieur	19	1
Parking Marollet	Parking extérieur	6	0
Parking Massena	Parking intérieur (silo)	200	4
Parking Mazurières	Parking intérieur (silo)	190	4
Parking de la Médiathèque	Parking intérieur	388	8
Parking Michel Ricard	Parking intérieur	105	5
Parking Mobipôle	Parking intérieur	196	7
Parking Montbrison	Parking extérieur	20	1
Parking du Prieuré	Parking extérieur	12	1

Parking République	Parking intérieur	238	5
Parking Richelieu	Parking extérieur	32	2
Parking Sainte-Thérèse	Parking extérieur	34	1
Parking du Théâtre André Malraux	Parking intérieur	207	4
Parking Voltaire	Parking extérieur	11	0
Parking Forêt	Parking extérieur	32	0
Parking Longboyau	Parking extérieur r	15	0
	TOTAL	3886	88

Aux 21 places de stationnement dans un parking extérieur et aux 67 places dans un parking en ouvrage, s'ajoutent 15 places de stationnement dans des équipements municipaux.

Au total, 278 places réservées (voirie et parkings) sont recensées sur la commune.

4.3 Une commission d'étude des demandes de places de stationnement réservées

En 2024 et suite à la précédente CCA, une commission dédiée à l'étude des demandes de places de stationnement réservée a été créée.

L'objectif est d'étudier toutes les demandes adressées à la Mairie selon des critères réglementaires et de répondre au nom de la CCA.

Cette commission est composée d'élus, de deux représentants de la Charte Rueil-handicap, des présidents de Conseil de Village concernés par la demande, de la direction de l'espace public et de la mission accessibilité.

La commission s'est réunie pour la première fois en novembre 2024 pour l'étude de 4 places : Une place a été refusée et 3 ont reçu un avis favorable.

4.4 La carte interactive des places de stationnement réservées

Cette application, disponible sur le site internet de la ville, en haut de page, dans la rubrique « Macartoarueil » et sur l'application « Vivre Rueil » dans la rubrique « accessibilité », est en 2024 la plus consultée, avec une moyenne de 113 vues par jour.

Elle permet à son utilisateur de connaître l'emplacement de toutes les places sur voirie (y compris les parkings extérieurs et les places dans les établissements municipaux) dans un rayon de 200m autour d'un point et d'avoir une photo de la place dans son environnement.

L'application recense également les places dans les parkings souterrains payants, (sans photos)

4.5 Les feux piétons sonores

En 2024, 13 carrefours dont les traversées sont équipées de feux piétons sonores, ont été réparés ou complétés.

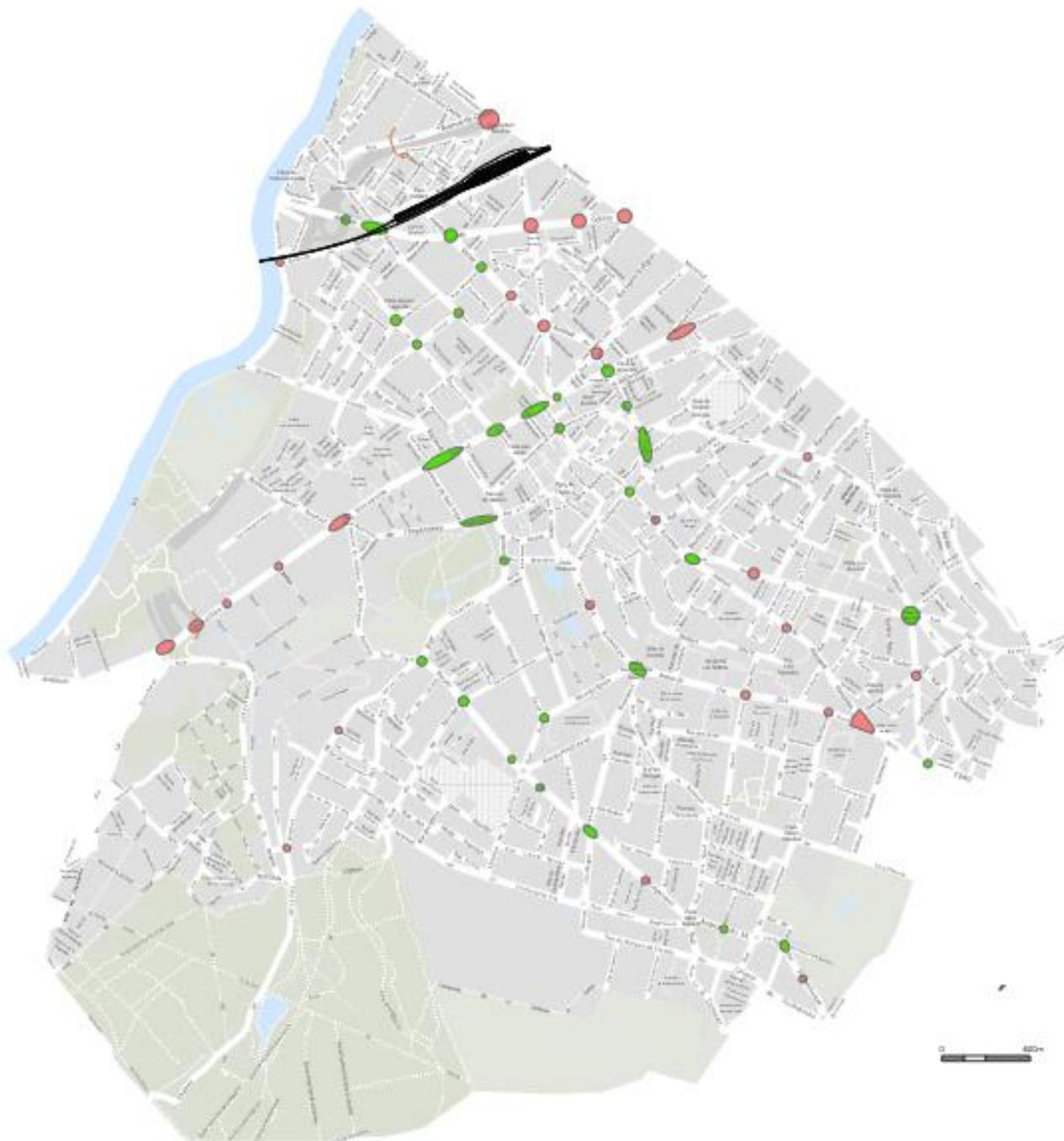
Carrefours complétés et/ou réparés	
RD 913/ Clémenceau/ Albert 1^{er}/ Maurepas	18 juin 40/ Gallieni
RD 913/ Estienne d'Orves	Sommer/ Bons raisins/ Pompidou
RD913/ Stell/ Juin	Empereur/ Buzenval
Colmar/ Belin/ Albert 1^{er}	Empereur/ Miribel
Pont de Chatou/ A86 Colmar	Joséphine/ Préau/ Floquet
Hugo/Michelet (remplacer le CP)	Joffre/ Foch/ Maurepas
Sommer/ Stell/ Solférino	

Au total, sur **56 carrefours équipés de feux tricolores** :

- **29 sont équipés de caissons sonores**
- **27 non équipés**



Carrefours dont les traversées sont équipées de feux piétons sonores



-  Carrefour dont les traversées sont équipées de feux piétons sonores
-  Carrefour dont les traversées ne sont pas équipées de feux piétons sonores

5. Les logements sociaux

5.1 Recensement de l'offre de logements accessibles

La CCA organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles (Art. 46 de la loi du 11 février 2005) sur la base des diagnostics communiqués par les bailleurs.

Au 31 décembre 2024, parmi les 1 800 logements sociaux réservés à la ville, les bailleurs sociaux avaient renseigné les éléments suivants :

- 625 sont indiqués adaptés au handicap,

Parmi les 13 bailleurs présents sur la commune, seuls Hauts-de-Seine Habitat, SNCF Habitat, Erigère et RATP Habitat ont renseigné ces informations.

5.2 Attribution des logements sur la ville

35 458 habitations principales sont décomptées au 1^{er} janvier 2023 (contre 35 427 au 1^{er} janvier 2022). Au 1^{er} janvier 2024, **9 134** logements sociaux ont été recensés sur la ville.

- **Nombre de demandes**

Au 31 décembre 2024, on dénombre **3 864** demandes de logements actives en cours (contre 3 386 en 2023), dont :

- **274** foyers avec situation de handicap en attente d'un logement, (203 en 2023)
- **112** foyers comportant un membre âgé de 65 ans et plus (196 en 2023)

- **Caractéristiques des publics ayant accédé à un logement adapté**

15 familles concernées par une situation de handicap dans le foyer, ont accédé à un logement en 2024 (**15** également en 2023), dont **12** relogées à Rueil-Malmaison.

Parmi ces 15 familles :

- 3 familles monoparentales (chacune avec 3 enfants de moins de 18 ans)
(2 de ces familles ont été relogées au Chesnay pour l'une et à Chaville pour l'autre)
- 6 célibataires (dont une a été relogée à Paris)
- 3 couples avec 3 enfants (de moins de 12 ans)
- 1 couple ayant 1 enfant de 7 ans
- 2 couples sans enfants

5.3 Livraison des nouveaux programmes en 2024

6 nouvelles livraisons (contre 4 en 2023.)

Bailleurs	Adresse	Total de logements	Total logements contingent ville
 Groupe ActionLogement	62-70 avenue Paul Doumer	30	6
	4 Quater rue Lionel Terray	48	10
 Groupe ActionLogement	9 rue Maurice Nave	62	12
	20 rue Victorien Sardou	21	5
 Groupe ActionLogement	Angles de l'av. Paul Doumer et bd National	102	24
	2 rue Louise Baumel	38	8

Au total : livraison de **301 logements en 2024**, dont **65 réservés à la ville (dont 3 PMR)**

En 2023 : 140 logements dont 21 logements réservés à la ville.

6. Les dispositifs accessibles dans le cadre de la Charte Rueil-handicap

6.1 ACCEO

Dans l'esprit de la loi du 11 février 2005, Rueil-Malmaison s'attache à rendre accessible ses services à la population. Elle s'inscrit également dans le cadre de la loi *Pour une République numérique* du 7 octobre 2016 et son décret d'application du 9 mai 2018 stipulant qu'au 7 octobre 2020, les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants doivent proposer une accessibilité à 50% des plages d'ouverture de l'accueil téléphonique et à 100% au 1er octobre 2026.

Pour répondre à cette obligation et de manière plus large accueillir et orienter tous les publics, la ville de Rueil-Malmaison a mis en place dès 2018, le dispositif Acceo, solution qui permet l'accessibilité des services téléphoniques et des établissements aux administrés en situation de handicap auditif. Depuis, la solution est renouvelée chaque année.

Bilan du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

- Temps total en appel : 16h15 min (contre 10h22 en 2023) correspondant à 178 appels (contre 97 en 2023) dont :
 - 135 appels en langue des signes française (LSF)
 - 43 appels en transcription instantanée de la parole (TIP)

	Temps total	LSF (langue des signes française)	TIP (transcription instantanée de la parole)	LPC (langue parlée complétée)	Total appels
2021	5h47	66	11	0	77
2022	5h11	65	17	0	73
2023	10h22	75	22	0	97
2024	16h15	135	43	0	178

Les appels se répartissent entre le CCAS (5h35) et la ville (10h40).

En 2024, de nouveaux sites ont été appelés via ACCEO :

- Centre culturel Edmond Rostand
- Cimetière des Bulvis

- Club de jeunes des Mazurières
- Direction de l'éducation et de l'enfance
- Direction des sports
- Service jeunesse
- Relais assistantes parentales
- Etablissement multi accueil les petits pas
- Ecole élémentaire Albert Camus

6.2 Documents en facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Un des objectifs de la Charte Rueil-handicap est de diffuser une information adaptée pour faciliter la vie quotidienne de chacun.

Ainsi en 2024, la Maison de l'Autonomie a poursuivi la création de documents avec la méthode FALC. Elle a travaillé avec l'ESAT la Roseraie de Carrières-sur-Seine pour l'adaptation des textes.

La direction de la communication de la Ville a, quant à elle, réalisé le graphisme et la mise en page FALC des documents suivants :

- Plaquette de présentation de la Maison de l'Autonomie
- Plaquette de présentation de l'appartement témoin
- Flyer sur l'atelier de gymnastique adaptée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Plaquette RQTH à destination des agents municipaux



6.3 L'application Vivre Rueil

La tuile « accessibilité » de l'application a été complétée avec des informations sur les boucles à induction magnétique, les balises sonores, les bureaux de vote et enfin la plateforme Acceslibre, toujours dans l'objectif de diffuser une information adaptée.

Cette application dispose également d'un menu textuel pour les personnes déficientes visuelles.



6.4 Les différents dispositifs de communication

- Depuis 2022, le **journal municipal** est disponible en version sonore sur le site de la ville ou bien sur l'application Vivre Rueil.
- La direction de la communication de la Ville a également créé des pictogrammes représentant les différents handicaps pour mieux informer les rueillois des manifestations accessibles ou sites accessibles.



- En 2024, la mission accessibilité a créé une fiche sur « **l'accessibilité des manifestations** » à destination des différents services municipaux pour avoir en quelques points clés, les indispensables à mettre en œuvre pour rendre une manifestation ou un événement plus accessible.

6.5 Des contenus accessibles au Musée d'histoire locale

Après avoir travaillé avec les membres de la Charte Rueil-handicap en 2023 sur l'accessibilité de la muséographie de la salle d'exposition permanente, en 2024 le musée a enrichi ses collections de 4 maquettes tactiles : 3 de blanchisseries de Rueil (un plan, un détail ornemental de façade et une maquette de site) et une d'un portrait de l'impératrice Joséphine.



7. Les actions handicap de la ville

7.1 L'espace Ressources handicap de la Maison de l'Autonomie

L'Espace Ressources-Sensibilisation au Handicap organise des actions de sensibilisation au handicap, anime le centre documentaire et l'appartement témoin de la Maison de l'Autonomie.

- **Le centre documentaire en 2024**

1127 personnes ont été accueillies soit +27% et 120 prêts (livres, DVD, matériels) soit +22% par rapport à 2023.

Les actions :

- Le 12 janvier : sensibilisation au **handicap visuel** avec l'association Valentin Haüy (32 personnes).
- Du 2 au 5 avril : exposition de sensibilisation aux troubles du neurodéveloppement dans le cadre de la **journée mondiale pour l'Autisme** avec l'association "Parlez-moi d'Autisme" (30 personnes dont 13 du CAJ de Rueil et 10 de l'association).
- Du 23 au 27 septembre : animations, exposition et information sur les **maladies neuro-évolutives** : Alzheimer et maladies apparentées (78 personnes).

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :

développer des actions de sensibilisation auprès du public adulte.

- Du 25 au 30 novembre : La **semaine de l'Édition Jeunesse Accessible** (E.J.A.) a été très riche avec de belles propositions qui ont eu lieu sur plusieurs sites et en partenariat avec la Médiathèque, l'association Valentin Haüy, la Compagnie Maya, les Éditions "les doigts qui rêvent", FALEAC et Signes de sens (150 participants).

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :

renforcer l'accès aux activités culturelles



- **L'appartement témoin en 2024**

- **18 permanences** ont été réalisées en présence de 2 ergothérapeutes (visite et rendez-vous individuel) et d'une conseillère Habitat de l'association SOLIHA.
- **241 visiteurs** (contre 226 en 2023, **+6.6%**) ont été accueillis dont **91 particuliers** et **150 professionnels**. Grâce au partenariat avec l'Agence AutonomY, l'agence a pu réaliser 12 permanences d'ergothérapie destinées aux professionnels.
- 13 élèves du Lycée Joliot Curie de Nanterre ont été sensibilisés à l'aménagement du logement. 14 adultes en reconversion professionnelle ont bénéficié d'une formation sur l'accessibilité, animée par Adaptia.
- 4 nouvelles formations se sont déroulées au sein de ce plateau technique et pédagogique.

Le secteur "Ressources - Sensibilisation Handicap" dispose également d'un atelier au sein de l'Appartement Témoin qui s'intitule "**Mon logement bien adapté**". L'objectif est de le promouvoir à travers de nouveaux partenariats et de pérenniser et renforcer ceux existants.

En 2024, plusieurs structures ont suivi cet atelier : l'unité départementale de la DRIEAT avec 2 ambassadrices de l'accessibilité, le pôle Seniors (Mairie XIII), l'Agence AutonomY, le lycée Joliot Curie de Nanterre, le Groupe Astrolabe et Agidom (auxiliaires de vie), le CCAS de Sartrouville, la mairie de Saint Denis, Adaptia et la CAPEB Grand Paris (formation sur l'aménagement et l'accessibilité du logement).

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :
Favoriser le libre choix du logement et son aménagement

- **Les manifestations de sensibilisation en 2024**

- Le 28 Mai : **19^{ème} course solidaire inter-entreprises « Special Olympics »** qui a permis de récolter 98 400€ de dons en faveur de programmes sportifs destinés à des enfants en situation de handicap mental.

28 entreprises et 6 instituts spécialisés y ont participé regroupant 135 équipes dont 8 communales pour un total de 540 coureurs/marcheurs et 70 en situation de handicap.



- 5 juin : **Le 8ème Forum Handicap et Performances** dans l'esprit jeux paralympiques 2024, a réuni de nombreux stands associatifs et 3 animations:
 - **Basket fauteuil** avec les athlètes handisport Samir Goutali et Karim Khelaifi
 - **Parcours guide à l'aveugle** organisés par Handiamo
 - **Handigolf** avec le vice-champion d'Europe, Manuel de Los Santos.

De nouveaux stands ont été mis en place : Truck mobile de l'Agence AutonomY (sensibilisation à l'aménagement du logement), Innodom, la médiathèque, les éditions jeunesse accessible ainsi que le service Prévention-Santé.

L'objectif : **sensibiliser aux différents types de handicap et apporter de l'information.**

400 visiteurs, dont 150 enfants venant des clubs de jeunes, des accueils de loisirs et des instituts spécialisés ont pu profiter des animations et des stands.



- 29 et 30 Novembre : **Le Téléthon** a eu lieu à la médiathèque (Auditorium et Forum) ainsi qu'au Gymnase Marcel Pagnol, sur la place Tranape et à la Maison Giquel. Plusieurs associations ont participé à cette édition : AJIR, M'DanseStudio, l'association Philatélique de Rueil, Musicaccord, L'académie des Abeilles, l'Avant-Scène, Rueil Danse, Pipo le clown, Rueil Culture Loisirs, le groupe musical "Guess my name" et le Rueil Athlétic Club Basket.

8 200 € de dons ont été récoltés et reversés à l'AFM Téléthon dont 5 820 € pour la tombola.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :

Piloter la démarche de sensibilisation sur la ville

7.2 La coordination loisirs handicap de la Maison de l'Autonomie

La coordination loisirs handicap favorise l'accueil de l'enfant en situation de handicap en accompagnant les familles, en soutenant et sensibilisant les équipes d'accueil de la ville.

- **Les entretiens avec les familles**

L'accompagnement et le suivi des familles s'effectuent tout au long du parcours de l'enfant en situation de handicap.

Les entretiens (physiques et/ou téléphoniques) permettent de préparer et d'organiser l'accueil de l'enfant au sein des différentes structures de la ville. D'autres points peuvent également être abordés tels que les renseignements nécessaires concernant certaines démarches administratives. Cela permet une prise en charge complète visant à améliorer l'accueil de l'enfant.

76 familles reçues en entretien en 2024 suivant le type d'accueil :

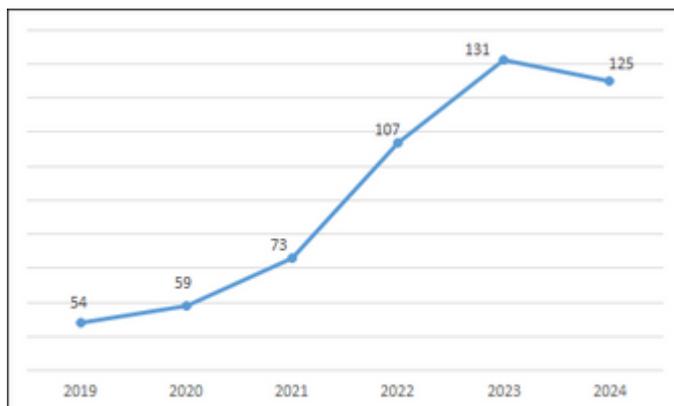
- 7 pour les crèches
- 65 pour les accueils de loisirs
- 4 pour les clubs de jeunes

- **Nombre d'enfants et de jeunes accueillis**

En 2024, 125 enfants en situation de handicap ont été accueillis au sein des différentes structures de la ville.

Répartition des enfants suivant le type d'accueil :

- Crèche : 8 enfants
- Accueil de loisirs : 115 enfants
- Club de jeunes : 2 jeunes



- **Interventions auprès des structures d'accueil**

Des interventions ont lieu tout au long de l'année sur les différentes structures :

- soit pour rencontrer les équipes et mettre en place des temps d'échange et de formation pour mieux les accompagner ainsi que les enfants. Celles-ci se font à la demande des directions ou de l'équipe. Ces temps sont très importants car ils permettent de préparer l'accueil de l'enfant et d'accompagner les mises en place d'un accueil adapté.
- Soit pour qu'un agent spécialisé intervienne directement auprès de l'enfant accueilli dans l'une des structures de la ville durant les différents temps de la journée.

En 2024, 15 enfants accompagnés par l'équipe d'agents spécialisés.



- **Les formations pour les professionnels des différentes structures municipales**

En 2024, **28 agents** recevant des enfants en situation de handicap dans leur structure ont bénéficié de l'une des formations suivantes :

- Les troubles du neurodéveloppement ;
- L'accueil de l'enfant en situation de handicap ;
- Sensibilisation au handicap.

- **Les actions de sensibilisation auprès des enfants**

60 enfants venant de 5 accueils de loisirs ont bénéficiés d'ateliers animés par les agents spécialisés de la coordination loisirs handicap.

90 enfants ont participé à un grand jeu sur le handicap dans un accueil de loisirs.

Ces actions de sensibilisation auprès des enfants sont très importantes car elles permettent l'échange et ainsi facilitent le vivre ensemble et l'acceptation de la différence.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :
Participer à toute action tendant à favoriser l'inclusion scolaire

7.3 Le secteur accès aux droits de la MDA et du CCAS

- **Les aides légales pour les personnes en situation de handicap**

Le dossier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) regroupe en un seul et même document l'ensemble des aides permettant à l'usager d'effectuer plusieurs demandes (Allocation aux Adultes Handicapés, Prestation de Compensation du Handicap, Cartes Mobilité Inclusion...).

Celui-ci peut être soit complété et transmis directement sur internet, soit déposé à la Maison de l'Autonomie où des conseils et des informations peuvent également être donnés.

En 2024, **460 entretiens** réalisés par les agents instructeurs concernaient des demandes en lien avec le handicap.

Des dossiers d'aides sociales pour l'entrée en établissement ou une aide ménagère pour la personne en situation de handicap peuvent également être instruits par la Maison de l'Autonomie.

En 2024, **252 dossiers** ont été envoyés par la Maison de l'Autonomie.

- **Les chèques Noël Handicap**

La mairie de Rueil-Malmaison par l'intermédiaire du CCAS offre aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion, mention invalidité, des chèques-cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël.

En 2024, le montant de ceux-ci a été augmenté de 5€, permettant aux **317 personnes** qui se sont présentées cette année, de recevoir **30€** à utiliser dans diverses enseignes.

- **Le pass loisirs**

Le Pass est attribué à chaque enfant de 6 ans (avant 6 ans si l'enfant est scolarisé en CP) à 18 ans et fiscalement à charge. La famille doit bénéficier d'un quotient familial, tranche 1,2,3 valide de l'année en cours et être résidente à Rueil au 31 décembre de l'année précédant la demande.

Le montant en 2024 était :

- 80€,
- 120€ pour un enfant en situation de handicap, sans condition de ressources.

7.4 Les sensibilisations par le sport

De nombreuses actions sont menées tout au long de l'année afin de rendre accessible le sport au plus grand nombre.

2024 a été marquée par les jeux olympiques et paralympiques d'été.

- Les manifestations ont débuté en mars avec **le tour olympique et paralympique**.

Cet événement, piloté par le Département, était un parcours ralliant de semaine en semaine toutes les communes des Hauts-de-Seine, et durant lequel ont été organisées des animations sportives et culturelles autour de l'olympisme et de ses valeurs.

Lancé le 8 octobre 2023 à Colombes, il est passé à **Rueil du 18 au 23 mars 2024**.

De nombreux sports olympiques et paralympiques ont été proposés aux classes de la ville dont du relais fauteuil et de la course à l'aveugle au Parc des bords de Seine.

En parallèle, les clubs de la Ville ont ouvert leurs portes pour des initiations gratuites.

Pour clore cette semaine, le samedi 23 mars au complexe omnisports Alain Mimoun, la ville de Rueil-Malmaison a remis à la Ville de Suresnes le flambeau olympique symbolisé par un vase.

- **Journée olympique et passage de la flamme**

Le 22 juin 2024, la Ville, en partenariat avec les clubs de la ville, a proposé à tous les rueillois de venir s'initier aux sports olympiques, paralympiques et autres lors d'une **journée Olympique**. Ouvert à tous les publics, le village olympique a accueilli plus de **6 000 participants**.

Le 24 juillet 2024, la ville de Rueil-Malmaison a accueilli le **passage de la flamme**, avec un espace réservé aux personnes âgées et en situation de handicap lors de la présentation et des animations sur le parvis de l'Hôtel de ville.



Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap

Favoriser la mise en accessibilité des lieux sportifs

Fin Août, la **flamme paralympique** a été portée par plusieurs rueillois lors de son passage dans différentes villes, dont le président de Cœur Handisport, association rueilloise et membre de la Charte Rueil-handicap.

- **Signature de la Charte Parasports**

Le samedi 7 décembre 2024, lors de l'Assemblée Générale de l'Office Municipal des Sports en présence du Maire et des présidents de clubs sportifs ainsi que des 2 comités départementaux handisport et sport adapté et du comité départemental olympique, a été signée **la charte parasports**.

Cette charte, affichée dans tous les équipements sportifs de la ville, a pour but de promouvoir la pratique parasportive, d'accompagner les athlètes, de rassembler les associations et les mettre en lien.

- **Ping Alzheimer**

Depuis septembre 2024, une séance hebdomadaire dédiée à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer est proposée par un éducateur sportif spécifiquement formé de la section Tennis de table du RAC Omnisport de Rueil-Malmaison, les jeudis de 15 à 17h au Complexe Omnisport Alain Mimoun. Inscription à la séance tout au long de l'année.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap

Renforcer l'accès aux activités sportives

7.5 Les actions culturelles

- **Le musée d'histoire locale et à l'atelier Grogard**

Outre les 4 maquettes tactiles créées en 2024 pour le musée d'histoire locale, des visites spécifiques peuvent être organisées pour les groupes accompagnés sur rendez-vous.

En 2024, 17 visites ont été réalisées pour l'exposition sur Léonard de Vinci à l'atelier Grogard pour des groupes en situation de handicap mental, psychique ou cognitif venant de Rueil ou des environs.

- **Le Conservatoire à rayonnement régional**

Un atelier musical pour enfants en situation de handicap mental ou avec des troubles du spectre de l'autisme est proposé par une musicothérapeute, professeur au CRR, intitulé **l'atelier Cadet Roussel**.

Il a lieu le mercredi après-midi pendant 1h pour les enfants de 6 à 14 ans.

Son objectif est de développer la créativité, la motricité et le sens musical de l'enfant, à travers le son, le geste, l'écoute et la voix. Il est aussi un espace de rencontre et de réalisation de projets avec les autres élèves du Conservatoire puisqu'il s'intègre totalement dans la vie du CRR.

- **Le Réseau de lecture publique**

En février 2024 a eu lieu la manifestation nationale « **la Science se livre** » à la Médiathèque, avec une programmation dédiée :

- conférence et ateliers (**tir handisport à la carabine laser**) autour de la science au service du sport (handicaps physiques), en partenariat avec l'association Bleu cohésion et au travers d'une exposition de photos dans le cadre des Jeux Paralympiques durant l'été 2024.

- **La Micro-folie**

Un atelier « **Création textile et art thérapie** » est programmé à la Micro-folie depuis novembre 2024. Il est ouvert aux particuliers et aux groupes accompagnés d'éducateurs.

Il est destiné aux publics avec un handicap mental, psychique ou cognitif. L'art thérapeute propose d'utiliser la création textile comme moyen psychothérapeutique, pour aider les personnes à exprimer leurs ressentis.

Dans un climat détendu et bienveillant, les participants partagent un moment privilégié autour d'une création libre.

Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :

Renforcer l'accès aux activités culturelles

7.6 Handicap et emploi

- Du 18 au 24 novembre 2024, la Ville a participé à la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)** : plusieurs animations ont été proposées aux agents de la ville pour les sensibiliser au handicap au travail :
 - un quiz en ligne pour tester ces connaissances sur les différents handicaps
 - une **animation avec des casques de réalité virtuelle** sur des mises en situation de handicap au travail. Animation ludique et très utile pour se rendre compte des difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap dans un environnement de travail. Après l'animation, un temps avec les animatrices permettait de poser des questions et d'échanger sur des situations parfois vécues.



- Un document en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) sur la **Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** a été créé afin d'informer les agents de la Ville.



- Participation de la ville au **Duoday inversé** en mars 2024 avec l'ESAT Atelier du Château et le CAJ, suite au Duoday 2023. 9 agents volontaires ont passé une journée de travail à l'ESAT dans les différents ateliers avec leur binôme du duoday 2023 : conditionnement, traiteur et espaces verts. L'occasion de découvrir les compétences et le travail des personnes accompagnées par l'ESAT.
- Participation au **Duoday** du 21 novembre 2024 avec **15 duos** formés (11 en 2023) entre les agents de la ville et les personnes accompagnées de l'ESAT Atelier du Château et du CAJ.

Pour les agents de la ville, cela permet de sensibiliser l'ensemble du service, de faire tomber des préjugés et de découvrir les compétences des personnes travaillant en ESAT.

Pour l'ESAT et le CAJ, cela permet à certains d'affiner leur projet professionnel, de réaliser des stages plus longs en « milieu ordinaire » et de prendre confiance en eux.



Correspond à un des objectifs de la Charte Rueil-handicap :

Sensibiliser les services municipaux et partenaires extérieurs à l'emploi des personnes en situation de handicap

L'objectif est de **pérenniser ces journées d'échanges professionnels** avec l'ESAT Atelier du Château et le CAJ tout au long de l'année.

La ville a d'ailleurs accueilli une dizaine de stagiaires en situation de handicap dans différents services de la ville tout au long de l'année 2024, au-delà du Duoday (restau-club, bibliothèque-ludothèque, espaces verts, petite enfance, ateliers municipaux...)

En 2023, le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) était de **9,21%**, bien au-delà des 6% réglementaires.

7.7 Handicap psychique et prévention

La Ville dispose d'un **Conseil Local en Santé Mentale**, présidé par le Maire et coprésidé par la Directrice de la MGEN, très actif dans la sensibilisation au handicap psychique :

- **Le cycle Ciné Psyché**, vise à sensibiliser la population au bien être psychique et à changer le regard sur la santé mentale en abordant ces sujets en présence de professionnels. Les projections sont en lien avec les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM). Les séances sont gratuites, ouvertes à tous et se déroulent au cinéma Ariel du Centre-Ville.

En 2024, le choix programmatique a porté sur l'univers du sport en lien avec des sujets de santé mentale. Ainsi, les films « **le grand bain** » (10 juin) et « **la rage au ventre** » (14 octobre) ont été projetés.

- Mise en place d'une **Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale** (PSSM) :
 - pour les bailleurs pour la formation de leurs gardiens en 2024 (qui devrait se poursuivre en 2025) en partenariat avec l'ARS
 - pour les agents de la ville dès 2025, en partenariat avec la MGEN et le CNFPT.
- Des **points d'écoute jeunes** existent depuis 2023 dans les centres socio-culturels Riber et Jean Menuet et en renfort des dispositifs de l'Education Nationale dans les collèges et lycées de la ville.
- La Villa Familia propose également des ateliers d'écoute pour soutenir la parentalité.
- Organisation régulière d'ateliers de gestion du stress et des émotions pour favoriser le bien être psychique, à destination de tous les publics.

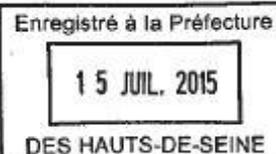
ANNEXES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal



SÉANCE DU 9 JUILLET 2015

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 09 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 3 JUILLET 2015, s'est assemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme RUCKERT, M. MAGNIN-LAMBERT, Mme DEMBLON-POLLET, Mme BOUTEILLE, M. LANGLOIS D'ESTAINOT, M. BARBIER DE LA SERRE, Mme GENOVESI, M. PERRIN, M. COSSON, Mme HAMZA, Mme DELOFFRE, M. BOUSSO, Mme CHANCERELLE, M. DIDRIT, M. MORIN, Mme MAYET, Mme VALLETTA, M. GABRIEL, Mme GIBERT, M. PASADAS, Mme BRETEAU, M. SGARD, M. GROS, M. GODON, Mme THIERRY, Mme CORREA, M. LARRAIN, Mme ZEHNER, Mme RALIBERA, M. RUFFAT, M. TOULOUSE, M. POIZAT, Mme SCHNEIDER, M. REDIER, M. OLIVIER.

Excusés représentés:

M. LE CLECH (pouvoir à M. OLLIER), Mme ROUBY (pouvoir à Mme DEMBLON-POLLET), M. TROTIN (pouvoir à M. SGARD), M. BOUIN (pouvoir à M. GODON), Mme OHANA (pouvoir à Mme GIBERT), Mme COULAMY (pouvoir à Mme THIERRY), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme HUMMLER-REAUD (pouvoir à M. REDIER), Mme JAMBON (pouvoir à M. TOULOUSE).

Absents:

Mme GUETTA-HAMADI, M. NAJIB, M. SAUSSEZ, M. PINTO.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Alain MAGNIN-LAMBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N° 159 - Modification du nom et de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Le Maire rappelle la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit le principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le handicap.

Conformément à l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales, toute commune de plus de 5 000 habitants doit instituer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il rappelle la délibération n° 50 du Conseil municipal du 26 décembre 2006 portant création de la CCAPH, fixant le nombre de ses membres à :

- 8 membres du Conseil municipal ;
- 12 directeurs et chefs de services municipaux ;
- 15 représentants des associations concernées par le handicap.

Il est rappelé que le Maire en assure la Présidence

Il précise que l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, « relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées » :

- modifie l'intitulé de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées
- et en modifie la composition en y intégrant un représentant d'association de personnes âgées, un représentant des commerçants et un acteur économique.

Il est donc proposé à l'Assemblée de valider ces changements.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

La Commission des affaires sociales et familiales entendue le 26 juin 2015 ;

La Commission des finances et des affaires générales entendue le 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE de modifier l'intitulé de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées en Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

DECIDE de modifier la composition de la commission comme suit :

- 11 représentants du Conseil municipal dont 2 membres de l'opposition,
- 12 directeurs et chefs de services municipaux,
- 10 représentants d'associations concernées par le handicap, comprenant les membres de la charte Rueil/Handicap,
- 19 représentants d'usagers comprenant des représentants de Conseil de Village, un représentant d'une association de personnes âgées (le CODERPA), un acteur économique (réseau DYNAMICS) et un représentant des commerçants (en cours).

INDIQUE que ces membres seront expressément nommés par arrêté du Maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte rendu de la délibération ci-dessus le 16 juillet 2015 et qu'il n'a été fait aucune observation.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison



SERVICE DU CONSEIL MUNICIPAL,
DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSURANCES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



Accusé de réception en préfecture
092-219200631-20230507-AR_2023_349-AJ
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

ARRÊTÉ N° 2023/0349

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2143-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°50 du 18 décembre 2006 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) ;

Vu la délibération n°159 du Conseil municipal du 9 juillet 2015 modifiant le nom et la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées en y intégrant un représentant d'association de personnes âgées, un représentant des commerçants et un acteur économique ;

Vu l'arrêté n°2021/1271 portant désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité du 2 juin 2021 ;

Vu la Charte Rueil-handicap ;

Considérant que l'un des axes de travail de la Charte Rueil-handicap concerne l'accessibilité, condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale ;

Considérant que la Commission communale précitée prend en charge le suivi de l'accessibilité dans sa globalité et fait des propositions d'amélioration de l'accessibilité de l'existant dans les domaines du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;

Considérant qu'il appartient au Maire de présider et d'arrêter la liste des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) :



En tant que représentants du Conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
092-219200631-20230307-49_2023_349-AJ
Date de transmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Madame Françoise ROUBINET, Adjointe au Maire
Monsieur Pierre GOMEZ, Adjoint au Maire
Madame Monique BOUTEILLE, Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Simon PASADAS, Adjoint au Maire
Monsieur Jean-Pierre MORIN, Adjoint au Maire
Madame Blandine CHANCERELLE, Adjointe au Maire
Monsieur Alexandre GUINÉE, Conseiller municipal délégué
Monsieur Boris NABEDRYK, Conseiller municipal
Madame Anne-Françoise BERNARD, Conseillère municipale
Madame Jocelyne JOLY, Conseillère municipale

En tant que directeurs et chefs de service municipaux :

Monsieur Guillaume GARDEY, Directeur Général des Services Techniques
Madame Romane METIN, Directrice Générale Adjointe
Madame Marie-Pierre AVRIL, Directrice du Pôle Solidarité
Monsieur Laurent D'AVRINCOURT, Directeur du Pôle Cadre de Vie
Monsieur Bachir BARICH, Chef de service Habitat
Monsieur Thomas GUILLAUME, Directeur du Pôle Espaces Publics
Monsieur Francis JACQUIER, Chef de service Aménagement de l'Espace Public
Monsieur Stéphane COULON, Chef de service Mobilités Équipements urbains
Madame Zaia TAFERRANT, Cheffe du service Logement
Monsieur Olivier RAMEL, Directeur du Pôle Architecture
Madame Gaëlle COLLIGNON, Directrice de l'Architecture et des Bâtiments
Monsieur Ludovic BOITEL, Chef de service Espaces Verts
Madame Sandrine FOURNIER, Adjointe au chef de service des Ateliers Municipaux
Monsieur Philippe MILLET, Chef de service Moyens vidéo et prévention risques territoriaux

En tant que représentants d'associations concernées par le handicap :

Monsieur Grégoire GOLDBLUM, AFSEP, Association Française des Sclérosés en Plaques
Monsieur Dominique MORAUX, APEDV, Association des Parents d'Enfants Déficiants Visuels
Monsieur Christian TRACHSEL, APEI Rueil/Nanterre, Association de parents et amis de personnes handicapées mentales
Madame Farida MEBAREK, VYV3 Ile-de-France, organisme gestionnaire de la MAS, du FAM CICL et du SAVS le Vieux Lavoir
Monsieur Michel RIGAULT, UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles des malades Psychiques
Monsieur Manuel RODRIGUEZ, APF France Handicap
Madame Corinne LETALLIEUR, SAIS 92, Service d'Accompagnement à l'Inclusion Sociale
Monsieur Medhi NABTI, La Résidence Sociale, association gestionnaire de l'ESAT Atelier du Château, du foyer l'Horizon, du Centre d'accueil de jour l'Horizon.
Monsieur Nicolas SEMPERE, CESAP, Comité d'Études, d'Éducation et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées
Madame Isabelle BREHERET, Aides et soins 92 Centre-Rueil.

En tant que représentants d'usagers :

Accusé de réception en préfecture
002-219200631-20230307-AR_2023_349-AJ
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Madame Laurianne MORAUX, personnalité qualifiée, membre de la Charte Rueil-handicap
Madame Victoria CAPRON, personnalité qualifiée, membre de la Charte Rueil-handicap
Monsieur Didier GARNOT, Président du Conseil de Village Belle-Rive/Bord de Seine
Monsieur Pierre PESCE, Président du Conseil de Village Rueil-sur-Seine
Madame Françoise BOURGUIGNON, Présidente du Conseil de Village Buzenval
Monsieur Frédéric DUFOUR, Président du Conseil de Village Jonchère/Malmaison/Saint Cucufa
Monsieur Olivier COSSON, Président du Conseil de Village Richelieu/Chataigneraie
Madame Élisabeth DAYAU, Présidente du Conseil de Village Centre-Ville
Madame Hélène CHARLES-HACHILLE, Présidente du Conseil Village Mazurières
Monsieur Claude DEHEYN, Président du Conseil de Village Plaine-Gare
Madame Claude MERLE, Présidente du Conseil de Village Mont-Valérien/Plateau/Coteaux
Madame Florence PUISERVERT, représentante des personnes âgées, Directrice de la Résidence Les Tarâtres
Madame Mireille CLIPAL, représentante des acteurs économiques, Entreprise GSK
Monsieur Jean-Paul ROY, représentant des commerces, Opticien

Article 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2021/1271 en date du 2 juin 2021.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine et transcrit sur le registre des arrêtés.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.

Article 5 :

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de son publication.

Article 6 :

Le Directeur général des services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rueil-Malmaison, le 07 MARS 2023


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris



Centre Communal d'Action Sociale